

COMMUNE DE JUSSAC

**délibération :**  
**D2024\_3\_6**

L' an deux mille vingt quatre, le vendredi 13 septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal - Mairie, sous la présidence de Monsieur RODIER Jean-François, Le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du : 04 Septembre 2024

Présents : 10

**Présents** : Madame BASTIEN Joëlle, Madame CLUSE Nathalie, Madame COLOMB Yvette, Madame FOUSSAT Françoise, Madame GANE Cécile, Monsieur LACROIX Michel, Madame MALHERBES Caroline, Monsieur RODIER Jean-François, Monsieur VIOLLE Willy, Madame DELHOSTAL Anne

Votants : 15

**Pouvoirs :**

**Objet : Projet restaurant scolaire - convention CIT (Cantal Ingénierie et Territoires)**

Monsieur ARNAL André a donné pouvoir à Madame CLUSE Nathalie  
Monsieur GRAFFOILLERE Pierrick a donné pouvoir à Monsieur LACROIX Michel  
Madame LINARD Danielle a donné pouvoir à Madame BASTIEN Joëlle  
Monsieur SCIORETO Cyrille a donné pouvoir à Monsieur RODIER Jean-François  
Monsieur ROUX Hervé a donné pouvoir à Madame DELHOSTAL Anne

**Absent(s)** : Monsieur ANDRE Jean-Luc, Monsieur ROFFY Jacques, Monsieur PRIVAT Jean

**Excusé(s)** : Monsieur ARNAL André, Monsieur GRAFFOILLERE Pierrick, Madame LINARD Danielle, Madame PRADEL Céline, Monsieur SCIORETO Cyrille, Monsieur ROUX Hervé

**Secrétaire de Séance** : Madame Caroline MALHERBES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal :

- qu'étant adhérent au CIT (Cantal Ingénierie et Territoires), celui-ci peut nous accompagner dans le cadre de ses missions dont celle d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage.

- que le conseil municipal avait validé l'aide du CIT pour la phase" programmation et réaménagement du pôle enfance mairie" ayant pour objectif notamment la création de la cantine et d'un espace enfance.

Monsieur le Maire précise qu'aujourd'hui nous entrons dans une nouvelle phase: celle des études et des travaux et que le recours à l'aide du CIT pour cette phase "suivi des études et accompagnement en phase travaux" semble judicieux.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **APPROUVE** le recours au CIT pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la phase opérationnelle « suivi des études et accompagnement en phase travaux ».
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'assistance du CIT (convention, ...).
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-François RODIER

